

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANE**

À une séance ordinaire du Conseil local pour la Municipalité de Saint-Épiphanie tenue au chalet des patineurs, le mardi 11 octobre 2016, à 20:00 heures, suivant les prescriptions du Code municipal de la Province de Québec.

Étaient présents :

Monsieur le conseiller	Hervé Dubé
Mesdames les conseillères	Nathalie Pelletier Pâquerette Thériault Céline D'Auteuil
Monsieur le maire	Renald Côté

Étaient absents :

Messieurs les conseillers	Vallier Côté Sébastien Dubé
---------------------------	--------------------------------

tous formant quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, assure la prise des notes.

La séance débute par le mot de bienvenue prononcé par monsieur le maire, Renald Côté, qui s'assure qu'il y a quorum.

**16.10.234**

**ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel quel.

**16.10.235**

**RATIFICATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 12 SEPTEMBRE ET DU 5 OCTOBRE 2016**

Les membres ayant pris connaissance des procès-verbaux des séances du 12 septembre 2016 et du 5 octobre 2016, il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner ces derniers.

**16.10.236**

**PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder au paiement des comptes à payer pour le mois de septembre 2016 s'élevant à 82 751, 49 \$, et des comptes courants s'élevant à 48 373,71 \$, pour un grand total de comptes et approbations se chiffrant à 131 125,20 \$.

**16.10.237**

**AUTORISATION DES CERTIFICATS DE CRÉDIT POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2016**

Il est proposé par madame la conseillère Céline D'Auteuil et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner les dépenses figurant aux certificats de crédits suivants pour la voirie, l'administration, les loisirs et le Service incendie pour le mois de septembre 2016.

ADM-16-09-003

V-16-09-003

L-16-09-003

SI-16-09-003

**16.10.238**

**AUTORISATION DES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2016**

Il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les dépenses énumérées aux engagements de crédit suivants pour l'administration, la voirie, les loisirs et le Service incendie pour le mois d'octobre 2016.

ADM-16-10-001

V-16-10-001

L-16-10-001

SI-16-10-001

**16.10.239**

**DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, procède au dépôt de la correspondance reçue durant le mois de septembre 2016.

**ADMINISTRATION**

**16.10.240**

**OCTROI DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LES ASPECTS D'INGÉNIERIE DU FUTUR RÉSERVOIR D'EAU POTABLE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a lancé un appel d'offres de services professionnels pour les services d'ingénierie du futur réservoir d'emmagasinement d'eau potable, sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO), le 8 septembre 2016 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu deux soumissions conformes des firmes suivantes : WSP Canada inc. et Les Consultants SM inc. (Groupe SM) ;

**ATTENDU** le résultat et la recommandation du Comité d'analyse des soumissions :

	WSP Canada inc.	Les consultants SM inc.
Pointage intérimaire	78,56	81,56
Prix de la soumission	161 356 \$	171 175 \$
Pointage final	7,97	7,69
Rang et adjudicataire	1	2

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Épiphan octroie le contrat de services professionnels, tel que décrit dans son appel d'offres no. 2016-02, à la firme WSP Canada inc., au coût de 161 356 \$, taxes incluses, sous réserve des conditions suivantes :

- L'autorisation du règlement d'emprunt ;
- La confirmation de l'obtention de la subvention dans le cadre du programme FEPTEU.

**16.10.241**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 338-16 RELATIF À LA PRÉVENTION INCENDIE**

**ATTENDU** le Schéma de couverture de risques de la MRC de Rivière-du-Loup ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit doter ses pompiers d'outils réglementaires adéquats pour appliquer et faire appliquer tous les moyens de prévention incendie ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné par monsieur le conseiller Vallier Côté lors de la séance ordinaire du lundi 4 juillet 2016 ;

**ATTENDU QUE** tous les élus déclarent avoir lu le projet de règlement au moins deux jours juridiques avant la séance du conseil ;

**ATTENDU QUE** les élus renoncent à la lecture du règlement lors de la séance ordinaire du conseil ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que le règlement no 338-16 relatif à la prévention incendie, en annexe de ce procès-verbal, soit et est adopté.

#### **16.10.242**

#### **ADOPTION DE L'ENTENTE DE PRINCIPE ENTRE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) ET GAZ MÉTRO**

**ATTENDU QUE** les municipalités sont, en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1), gestionnaires et propriétaires de l'emprise publique municipale ;

**ATTENDU QUE** la *Loi sur la Régie de l'énergie* (L.R.Q. chapitre R-6.01) accorde au distributeur de gaz naturel un droit d'accès au territoire municipal afin qu'il puisse déployer et entretenir ses réseaux de distribution ;

**ATTENDU QU'**il est aussi prévu que l'installation de ces réseaux sur le territoire municipal s'effectue selon les conditions convenues entre le distributeur et la municipalité ou, à défaut d'entente, aux conditions fixées par la Régie de l'énergie ;

**ATTENDU QUE** l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et ses membres ont déployé des efforts considérables afin que les municipalités puissent recouvrer les coûts découlant de la présence et de l'installation des réseaux de distribution des entreprises de télécommunication et de distribution d'électricité et de gaz ;

**ATTENDU QU'**il est important que chaque partie, qu'il s'agisse d'une municipalité, d'un contribuable ou d'une entreprise de distribution de gaz, assume sa juste part des coûts découlant de la présence d'équipements dans l'emprise publique municipale ou de leur délocalisation à la demande de la municipalité ;

**ATTENDU QUE** l'entente prévoit une compensation pour les coûts assumés par les municipalités sur la base d'un ratio de 2 % des coûts des travaux effectués par Gaz Métro sur le territoire de la municipalité ;

**ATTENDU QUE** l'entente prévoit aussi un partage de coûts tenant compte de la dépréciation de l'actif lorsque la municipalité doit exiger un déplacement des réseaux du distributeur de gaz ;

**ATTENDU QUE** le 15 septembre 2013, le conseil d'administration de l'UMQ a entériné le principe et les conditions de l'entente ;

**ATTENDU QU'**il a été convenu entre l'UMQ et Gaz Métro que l'entente prenne effet à la date de son approbation par le C.A. de l'UMQ, soit le 15 septembre 2013 ;

**ENCONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Céline D'Auteuil et résolu à l'unanimité des conseillers que les conditions prévues à l'entente de principe entre l'UMQ et Gaz Métro soient adoptées telles que soumises et que copies de cette résolution soient transmises à l'UMQ et à Gaz Métro.

#### **16.10.243**

#### **RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À TRANSPORT VAS-Y**

Il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler l'entente annuelle confirmant l'adhésion de la Municipalité de Saint-Épiphane au Transport adapté Vas-Y inc., pour l'exercice 2017, et d'accepter la quote-part demandée correspondant à 2,02 \$ / citoyen, totalisant une contribution de 1 681 \$, comparativement à 1 630 \$ l'an dernier.

#### **16.10.244**

#### **TARIFICATION DU LIEU D'ENFOUISSEMENT DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder au renouvellement de l'entente relative au site d'enfouissement de la Ville de Rivière-du-Loup, pour l'exercice 2017, aux coûts suivants :

- 70 \$/tonne métrique pour les matières résiduelles ;
- 70 \$/tonne métrique pour les sols contaminés autorisés ;
- 75 \$/tonne pour les boues d'une siccité supérieure ou égale à 15 % ;
- 35 \$/tonne métrique pour les rejets du centre de tri et de l'écocentre de la rue Delage à Rivière-du-Loup ;
- 0 \$/bête pour les animaux d'élevage morts suivants : ovins, caprins et gallinacés ;
- 70 \$/tonne métrique pour les autres espèces d'animaux d'élevage morts.

#### **16.10.245**

#### **PROGRAMME DES TRAVAUX COMPENSATOIRES DE QUÉBEC**

**ATTENDU QUE** le Ministère de la Justice du Québec parraine l'organisme le YMCA par le Programme des travaux compensatoires ;

**ATTENDU QUE** ce programme s'adresse à des citoyens adultes qui ont reçu une amende suite à une infraction à une loi du Québec, un règlement municipal ou une loi fédérale ;

**ATTENDU QUE** certains citoyens sont dans l'impossibilité de payer leurs amendes selon les options disponibles et peuvent compenser leur dette en travaillant pour des organismes sans but lucratif qui sont partenaires du programme;

**ATTENDU QU'**il est offert à la Municipalité de Saint-Épiphane d'être accrédité au Programme des travaux compensatoires de Québec ;

**ATTENDU QU'**à l'occasion certain(e)s citoyen(ne)s de la Municipalité de Saint-Épiphane peuvent être appelé(e)s à participer à ce programme ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que :

- la Municipalité demande au YMCA d'être accréditée afin d'être reconnue comme organisme d'accueil pour que ses citoyen(ne)s puissent avoir accès au Programme des travaux compensatoires de Québec ;
- monsieur Nicolas Dionne, directeur général et secrétaire-trésorier, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Épiphane, le formulaire de demande d'accréditation au Programme des travaux compensatoires de Québec.

#### **16.10.246**

#### **DEMANDE DE COMMANDITE DE MADAME CORA-LEE LÉVESQUE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu une demande de commandite de la part de mademoiselle Cora-Lee Lévesque afin de financer son album de finissants ainsi que ses cartes de bal ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Céline D'Auteuil et résolu à l'unanimité des conseillers de ne pas octroyer de commandites à mademoiselle Cora-Lee Lévesque.

#### **16.10.247**

#### **DEMANDE DE MONSIEUR LE CURÉ GILLES FRIGON**

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers de permettre à monsieur Gilles Frigon, curé, de louer gratuitement sept fois le chalet des patineurs, de la fin octobre 2016 au mois d'avril 2017, afin d'y présenter la messe, le samedi après-midi, de 16 h à 18 h. Un montant de 25 \$ par messe sera toutefois facturé pour les frais de nettoyage.

#### **16.10.248**

#### **MANDAT À MONSIEUR BERNARD CARON**

**ATTENDU QUE** l'administration municipale doit gérer plusieurs gros dossiers simultanément ;

**ATTENDU QUE** monsieur Bernard Caron, directeur général à la retraite, est disponible pour effectuer des mandats à titre de consultant ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers de confier un mandat de consultant à monsieur Bernard Caron, aux conditions prévues dans son contrat.

#### **16.10.249**

#### **LAMPADAIRES DE RUES**

Il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner la décision d'avoir acheté et fait installer trois lampadaires de rue avec potence, pour un coût total net de taxes de 2018,29 \$.

#### **16.10.250**

#### **TRANSFERTS BUDGÉTAIRES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers d'effectuer les transferts budgétaires suivants :

420 \$

Du compte no. 02-41200-454-(formation et perfectionnement- approvisionnement eau potable), au compte no. 02-41200-453- (analyse de l'eau – approvisionnement eau potable)

500 \$

Du compte no. 02-32040-522- (entretien et réparation bâtiment et terrain- voirie-été), au compte no.02-32040-643- (petits outils et accessoires- voirie-été)

15 200 \$

Des comptes no. 02-14000-141- (salaire greffe- administration) 3 700 \$, no. 02-14000-200- (cotisation employeur greffe- administration) 575 \$, no. 02-14000-321- (frais de poste élection- administration) 800 \$, no. 02-14000- 670- (bulletin de vote greffe- administration) 2 500 \$, et du compte no. 01-21111-000- (taxes foncières générales- revenus) 7 625 \$, au compte no. 02-32028-525- (entretien et réparation Case- voirie-été)

## **INCENDIE**

### **16.10.251**

#### **RAPPORT MENSUEL DU MOIS DE SEPTEMBRE 2016**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, procède au dépôt du rapport d'activités du Service incendie du mois de septembre 2016.

## **AFFAIRES NOUVELLES**

### **16.10.252**

#### **VIDANGE DES ÉTANGS AÉRÉS – SURPLUS ACCUMULÉ**

**ATTENDU QUE** le budget préliminaire de la vidange des étangs aérés avait été établi à 30 000 \$ ;

**ATTENDU QUE** le coût réel total s'est élevé à 34 958,18 \$, net de taxes ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Céline D'Auteuil et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder au deuxième paiement de la firme Groupe Pousse-Vert, pour son mandat de suivi de la vidange et de l'épandage des boues municipales, au montant de 4 866,17 \$, net de taxes, et de puiser ces fonds à même le surplus accumulé non affecté.

### **16.10.253**

#### **EMBAUCHE DU SURVEILLANT ET PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a publié une offre d'emploi pour le poste de préposé à l'entretien et à la surveillance de la patinoire ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu une seule candidature ;

**ATTENDU QUE** monsieur Roland Turcotte a déjà effectué ce travail pour la Municipalité ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat de surveillance et d'entretien de la patinoire, pour l'hiver 2016-2017, à monsieur Roland Turcotte, aux conditions prévues dans son contrat.

### **16.10.254**

#### **ACHAT DE PLAQUES DE NUMÉROS CIVIQUES**

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit remplacer quelques numéros civiques et en ajouter certains ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat des items suivants auprès de la compagnie Kalitec :

- 16 plaques standards bleu royal 5002 avec vinyle haute intensité - recto verso avec poteaux carrés duratube, pour les numéros à corriger et à ajouter ;
- 10 plaques vierges avec poteaux ;
- 3 pages de numéros autocollants (décalques de vinyle haute intensité blanc, numéros 0 à 9) ;
- Ensemble de quincaillerie ;

Le tout, au coût de 1054,50 \$, plus les coûts de transport et de manutention de 365 \$, plus les taxes applicables ; le montant sera puisé à même le surplus accumulé non affecté.

**16.10.255**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu une demande de dérogation mineure de la part des propriétaires du 301, rue Deschênes Est, le 7 septembre 2016 ;

**ATTENDU QUE** la demande consiste à rendre conforme l'agrandissement du bâtiment principal ;

**ATTENDU QUE** les propriétaires désirent faire l'agrandissement de la résidence de 1.72 m x 6.21 m du côté Ouest, et que cet agrandissement empiète dans la marge de recul avant ;

**ATTENDU QUE** pour régulariser l'agrandissement, les propriétaires désirent que le Conseil lui accorde la permission de déroger aux normes prévues à la grille de spécification de la zone 5-H, du règlement de zonage 157, afin de rendre conforme la construction de ce bâtiment dont l'implantation sera en marge avant ;

**ATTENDU QUE** la demande a été présentée au Comité consultatif d'urbanisme le 28 septembre 2016 ;

**ATTENDU QUE** le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'autoriser cette demande de dérogation mineure ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser cette demande de dérogation mineure.

**16.10.256**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est mise à la disposition des gens de la salle selon l'article 150 du Code municipal et débute à 21 h 04.

**16.10.257**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La levée de l'assemblée est proposée par madame la conseillère Pâquerette Thériault et acceptée à l'unanimité des conseillers à 21 h 24.

---

Renald Côté, maire

---

Nicolas Dionne, directeur général et  
secrétaire-trésorier